

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 69 (1977)
Heft: 12

Artikel: L'éducation des adultes en Suisse : un concept de la FSEA
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385900>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'éducation des adultes en Suisse

Un concept de la FSEA

La Fédération suisse pour l'éducation des adultes (FSEA) a élaboré un concept pour le développement des adultes dans notre pays. C'est une démarche tout à fait louable et qui vient à son heure. Il paraît en effet nécessaire de définir, chez nous comme ailleurs, ce que l'on entend exactement par «éducation des adultes» et de savoir comment elle doit être réalisée. C'est pourquoi l'on prendra connaissance avec intérêt des idées résumées ci-après par la FSEA elle-même.

A quelle fin un tel concept ?

Les articles sur l'enseignement ayant été rejetés en 1973 par le peuple suisse, la base constitutionnelle espérée pour la promotion directe de l'éducation des adultes par la Confédération fait aujourd'hui défaut. Les cantons ont été pris à l'improviste par cette évolution et la pénurie des moyens financiers a limité encore plus leur champ d'activité. Ainsi, plus nous avançons, plus la Suisse accumule son retard dans le domaine de l'éducation des adultes.

Les 31 organisations d'utilité publique de l'éducation des adultes réunies dans le sein de la FSEA désirent montrer par le concept qui est sorti il y a quelque temps de presse, et qu'elles ont admis à l'unanimité, dans quelle direction une évolution pourrait et devrait se faire. Par là elles témoignent d'une part de leur volonté d'engager leurs forces dans un cadre général bien conçu – et par conséquent économique et efficace – d'autre part, grâce à cette information, elles aimeraient aider les autorités à tous les échelons à prendre une décision en faveur d'une promotion accrue de l'éducation des adultes. La FSEA espère ce faisant qu'en guise de réponse les autorités se prononceront sur ce concept d'ici un à deux ans et définiront clairement la politique éducative qu'elles entendent suivre en faveur des adultes de notre pays.

Ce qu'il fallait rendre plus clair

Le chapitre 1 indique les objectifs principaux de l'éducation en général et de l'éducation des adultes en particulier. Cette dernière est considérée comme une partie de l'éducation, ce qui n'implique pas forcément un renoncement au statut de droit privé de l'éducation des adultes qui a fait ses preuves jusqu'ici.

Le chapitre 2 explique les notions de: «*éducation permanente*», «*éducation récurrente*» et «*première formation*», ainsi que le concept global d'«*éducation des adultes*» au sens strict et au sens large du

terme. Tandis que l'éducation des adultes au sens large comprend aussi la lecture, la fréquentation du théâtre, etc., il s'agit dans ce concept de développement de parler de l'éducation (générale et professionnelle) des adultes au sens strict du terme.

Le chapitre 3 énumère les nombreuses *raisons de l'importance accrue de l'éducation des adultes aujourd'hui*: la situation sociale est devenue beaucoup plus compliquée. Il n'existe plus de valeurs éthiques valables pour tous; la capacité de dénouer raisonnablement des conflits – en particulier au sein de la famille – est encore peu développée. Les nouvelles formes d'habitat peuvent conduire à l'isolement; d'autre part le calme nécessaire à la réflexion est compromis. Les loisirs prolongés doivent être conçus de façon intelligente.

Tout cela exige une information, une analyse critique, l'acquisition de nouvelles aptitudes sociales et des entretiens en commun animés par des personnes compétentes. Étant donné l'évolution rapide actuelle, il est inévitable que le poids de la première formation professionnelle – qui n'est plus terminée une fois pour toutes – soit transféré sur plusieurs phases d'apprentissage de l'âge adulte.

Tâches, exigences et recommandations pour l'avenir

Le chapitre 4 décrit quelques-unes des tâches que l'éducation des adultes prend en charge pour faire face à de multiples besoins, notamment la formation de la personnalité, l'élucidation des relations interpersonnelles, la promotion de l'habileté et de la satisfaction professionnelles, l'éducation civique, l'alternance de la créativité avec la profession et la préparation au temps de la retraite. *Les exigences vis-à-vis d'un système de l'éducation des adultes capable d'accomplir ces tâches* sont exposées au chapitre 5. Il est souhaitable d'avoir à ces fins un grand nombre d'institutions publiques et privées qui forment un réseau serré d'équipements. Les enseignants doivent posséder la connaissance des méthodes spécifiques et des formes de l'apprentissage chez les adultes; des spécialistes de l'organisation et de la publicité sont aussi nécessaires.

Les chapitres 6 à 8 contiennent des recommandations aux institutions publiques et privées sur le plan fédéral, aux cantons, mais aussi aux organisations membres de la FSEA. Pour ne citer que quelques exemples: sur le plan fédéral on y indique les besoins dans le domaine de la recherche en éducation des adultes; on y rappelle aux cantons les esquisses de lois-modèles destinées à créer des bases légales pour la promotion de l'éducation des adultes et l'on s'y félicite de la coopération accrue des organisations membres sur le plan local et régional.

Enfin, le chapitre 9 mentionne les tâches qui incombent à la FSEA elle-même en tant qu'organisation faîtière et en particulier à son

secrétariat national. Il s'agit entre autres du travail publicitaire et de relations publiques, des publications, des prestations de service aux organisations membres et à un vaste public, ainsi que du renforcement de la collaboration pour l'organisation de cours de cadres. Pour la section romande de la FSEA, c'est aussi une invitation à poursuivre son travail d'information grâce aux mass media (radio, TV, presse) et à continuer d'améliorer la coordination des activités de ses membres.

* * *

L'on peut commander ce concept, édité sous forme d'une brochure de 15 pages dans la série «Documents pour l'éducation des adultes, No 4», auprès de la Section romande de la FSEA, Galeries St-François B, 1003 Lausanne, tél. 021/23 50 91. – Prix de l'exemplaire: Fr. 4.–. Réduction de 10 % dès 10 ex., de 25 % dès 30 ex., port compris. Versement préalable sur le CCP 10-158 88 – FSEA – Lausanne, avec l'adresse exacte du souscripteur.